



Les chiffres du DALO 2025 publiés en 2026 : un triste record historique

En 2025, un peu plus de 133 000 recours DALO ont été déposés, soit une hausse de 7% en un an. C'est un record historique depuis l'instauration du DALO en 2008.

Que disent ces chiffres ? Notamment que 18 ans après sa création, le DALO a toujours sa pertinence, parce qu'il permet toujours de reloger des personnes qui ne le seraient pas sinon, mais pas assez, et pas assez vite ! Ils déconstruisent aussi beaucoup de préjugés sur les profils des demandeurs.

 Publié le 30 juin 2026

 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ANALYSE

INFO NATIONALE



Les chiffres du DALO 2025, issus du Haut Comité pour le Droit au Logement des Personnes Défavorisées, permettent de donner à voir dans quelles zones géographiques il est le plus difficile de se loger et/ou sur quels territoires la mobilisation des travailleurs sociaux et associations permet le plus de faire reconnaître ce droit : 85% des recours émanent de 19 départements, dont les 8 franciliens, ainsi que le Nord, le Rhône, les Bouches du Rhône, les Alpes Maritimes, le Var, la Haute Garonne, la Gironde, l' Hérault, la Loire atlantique, la Haute Savoie et la Réunion.

Les chiffres permettent aussi de constater que le DALO permet toujours de reloger :

- un peu plus de 25 000 ménages ont accédé au logement grâce au DALO en 2025
- un peu plus de 335 000 ménages ont été relogés depuis 2008

Mais ils montrent aussi que le DALO ne relogé pas assez :

- 50 % des ménages reconnus prioritaires DALO en 2025 n'ont pas été relogés dans les délais de 3 mois après avoir formulé ce recours qui est un dernier recours lorsque tout le reste a été essayé, soit un peu plus de 19 000 ménages.
- un peu plus de 115 000 ménages reconnus prioritaires DALO restent à reloger depuis 2008

Les chiffres montrent qu'il est plus difficile en 2026 d'être reconnu prioritaire DALO qu'en 2008, à la date de démarrage du DALO, puisque seuls 30% des recours examinés ont fait l'objet d'une décision favorable en 2025.

Les chiffres montrent que le critère du handicap, nouvellement rajouté comme un critère à part entière, peine encore à engager une reconnaissance DALO : en effet, par comparaison, il y a 206 000 demandes de logement social enregistrées au titre du handicap, et seulement 4145 reconnaissances prioritaires DALO au titre du handicap.

Les chiffres montrent aussi que les requérants DALO ont des revenus et une activité qui ne devraient pas les contraindre à recourir au DALO, le recours de la dernière chance : 50% des ménages requérants ont une activité professionnelle, suivent une formation ou sont dans un parcours d'apprentissage, et 54% sont au moins au SMIC.

Quelles conclusions tirer de ces chiffres?

- un peu moins de 20 ans après sa mise en oeuvre, **le DALO est toujours utile !**
- **la production de logements sociaux est de toute évidence insuffisante**, et ce sont bien 250 000 logements locatifs sociaux par an qu'il faut construire, pour éviter que plus de 18 ans après sa mise en place, plus de 115 000 ménages restent toujours sur le carreau alors que reconnus prioritaires DALO
- **la plus grande difficulté à se faire reconnaître prioritaire DALO** alors que la demande de logement social n'a jamais été aussi forte (2, 8 millions) et que la construction n'a jamais été aussi faible (péniblement 105 000 cette année, 85 000 l'année dernière) **amène à s'interroger sur le mode de fonctionnement des commissions de médiation DALO** (voir le rapport 2026 du Haut Comité pour le Droit au Logement Opposable sur ce sujet).
- l'écart entre le nombre de **personnes en situation de handicap** qui demandent un logement social à ce titre et le nombre de personnes reconnues prioritaires DALO à ce titre montre **une reconnaissance encore trop faible de ce critère comme un critère à part entière** (voir l'appréciation de l' Association DALO à ce sujet).